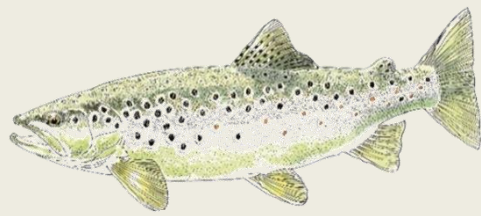




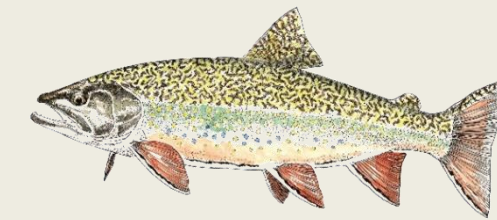
CALENDRIER DES LACHERS DE TRUITES EN COURS D'EAU SAISON 2022



Truite fario (TRF)



Truite arc-en-ciel (TAC)



Saumon de fontaine (SDF)

Cours d'eau	Catégorie piscicole	Secteurs	AAPPMA	Quantités	Observations	Espèces
SECTEUR NORD						
Le Curé	2 ^{ème}	Bouhet	Carpe Aunisienne	150 kg	100 kg à l'ouverture + 50 kg semaine 12.	TAC
Canal de Marans à La Rochelle		De l'école de voile à Marans jusqu'à Andilly (côté bief nord des écluses)	Gaule Marandaise	150 kg	1 lâcher à l'ouverture	
La Gères		Andilly (côté bief sud des écluses) et Rompsay	Amicale du Gardon Rochelais	200 kg	1 lâcher de 200 kg à l'ouverture dont 100 kg à Rompsay et 100 kg à Andilly	TAC, TRF, SDF.
Le Virson		De la salle du Lavoir à Surgères jusqu'à l'église de Saint-Pierre-la-Noue	Gardon Aigrefeuillais	360 kg	80 kg à l'ouverture et 4 x 70 kg semaines 11, 12, 13 et 14.	
	En aval du Lac de Frâce à Aigrefeuille d'Aunis, près du parking du lac.	130 kg		50 kg à l'ouverture et 4 x 20 kg semaines 11, 12, 13 et 14.		
SECTEUR EST						
La Boutonne	1 ^{ère}	De la limite départementale avec les Deux-Sèvres jusqu'à la confluence avec la Brédoire et le ruisseau du Roi	Vairon Boutonnais	900 kg	400 kg à l'ouverture + 200 kg semaine 12 + 200 kg semaine 14 + 100 kg semaine 16.	TAC, TRF
		De Nuillé/Boutonne au pont du Faubourg Taillebourg à Saint-Jean-d'Angély, Canal Saint-Eutrope compris	Pêcheurs Angériens	850 kg	650 kg à l'ouverture + 200 kg semaine 12.	TRF, SDF
		Aire de loisirs d'Antezant-la-Chapelle		210 kg	3 x 70 kg semaines 14, 16 et 18.	TAC, SDF
	2 ^{ème}	Du Quai Saint-Jacques à Saint-Jean-d'Angély jusqu'au pont de l'autoroute A 10 face au lieu-dit « La Sablière » (commune de Ternant)		200 kg	1 lâcher à l'ouverture.	TAC
La Nie	1 ^{ère}	Entre Saint-Martin-de-Juillers (lieu-dit l'Epervier) et Saint-Jean-d'Angély	La Truite des Touches	100 kg	1 lâcher à l'ouverture.	TRF, SDF
		Loiré-sur-Nie		20 kg	1 lâcher à l'ouverture.	TRF
L'Antenne		De Cressé à l'ouvrage de Bagnizeau		730 kg	330 kg à l'ouverture + 200 kg samedi 02 avril + 200 kg samedi 23 avril.	TRF, TAC
Le Briou	1 ^{ère}	De l'ouvrage de Bagnizeau au Seure	Gaule Mathalienne	810 kg	480 kg à l'ouverture et 2 x 165 kg semaines 13 et 15.	TAC, TRF, SDF
Autres affluents de l'Antenne		De Saint-Ouen-La-Thène à Prignac		490 kg	350 kg à l'ouverture et 2 x 70 kg semaines 13 et 15.	TAC, TRF
		La Saudrenne, la Gravouse, la Veine-Froide, le Dandelot, l'Auriou, le Migron		160 kg	100 kg à l'ouverture et 2 x 30 kg semaines 13 et 15.	
SECTEUR OUEST						
La Seudre	2 ^{ème}	Cravans, Saint-André-de-Lidon, Les Châtelards (Meursac), l'Île (Corme-Ecluse) et Les Trois-Doux/La Jacqueline (Saint-Romain-de-Benet).	Seudre-Atlantique	390 kg	290 kg à l'ouverture + 100 kg semaine 12.	TAC, TRF
Canal Charente-Seudre		Lieu-dit Le Lindron à Marennes	Gaule Marennaise	400 kg	250 kg à l'ouverture + 150 kg semaine 12.	TAC
La Trézence		De Migré à Puyrolland	Gardon Boutonnais	500 kg	1 lâcher de 350 kg à l'ouverture + 1 lâcher de 150 kg 3 à 4 semaines après l'ouverture en fonction du niveau de l'eau de la rivière.	TAC, TRF, SDF
La Soie		Chantemerle-sur-la-Soie				
SECTEUR CENTRE						
Le Bramerit	1 ^{ère}	Du pont du Lieu-dit Chez Ferret au pont de la RD 114 (Saint-Savinien)	Mouche de St-Savinien	400 kg	100 kg à l'ouverture + 3 lâchers de 100 kg chacun semaines 12, 14 et 16.	TRF, TAC, SDF
Le Coran	1 ^{ère}	De Saint-Bris-des-Bois à la confluence avec le fleuve Charente	Pêcheurs Saintongeais	650 kg	350 kg à l'ouverture + 2 lâchers de 150 kg chacun semaines 12 et 14.	TRF
		Des Bujoliers à Saint-Sauvant		150 kg	2 lâchers de 75 kg chacun semaines 16 et 18.	
Le Bourru	2 ^{ème}	Lieu-dit Bourru, entre RN 141 et RD 24		80 kg	50 kg à l'ouverture + 30 kg semaine 12.	TAC
L'Arnoult		Luchât – La Clisse		80 kg	50 kg à l'ouverture + 30 kg semaine 12.	
SECTEUR SUD						
La Seugne	2 ^{ème}	Lieu-dit Le Coudinier (Mosnac)	Pêcheurs d'Anguilles de la Seugne	32 kg	1 lâcher à l'ouverture	TAC
		Fléac-sur-Seugne		40 kg	1 lâcher à l'ouverture	
		Pons centre		100 kg	1 lâcher à l'ouverture	

Cours d'eau	Catégorie piscicole	Secteurs	AAPPMA	Quantités	Observations	Espèces
SECTEUR SUD (SUITE)						
La Seugne	2 ^{ème}	Lieu-dit Château-Renaud (Bougneau)	Pêcheurs d'Anguilles de la Seugne	50 kg	1 lâcher à l'ouverture	TAC
		Lieu-dit Auvignac (Montils)		50 kg	1 lâcher à l'ouverture	
		Entre les lieux-dits Les Furnes et Jarlac sur le bras de Seugne dit l'Etier des Terres ou Etier de Jarlac (Montils)		129 kg	1 lâcher à l'ouverture	TAC, TRF
		Lieu-dit Le Moulin de Rabaine (La Jard)		20 kg	1 lâcher à l'ouverture	TAC
		Lieu-dit Courcion (Berneuil)		40 kg	1 lâcher à l'ouverture	
		Lieu-dit Le Gué de Marraud sur le bras de Seugne dit l'Etier de Courpignac (Les Gonds)		39 kg	1 lâcher à l'ouverture	
La Maine	1 ^{ère}	Saint-Hilaire-du-Bois et Clion/Seugne (lieux-dits Chez Tardi, le Pont de Tende, le Moulin d'Isaac, Le Mars).	Gaule Jonzacaise	400 kg	160 kg à l'ouverture et 2 x 120 kg semaines 12 et 14.	TRF
Le Tarnac		Du pont de La Laigne au Moulin de Goribon, commune de Nieul-le-Virouil.		90 kg	30 kg à l'ouverture et 2 x 30 kg semaines 12 et 14.	
Le Biget	2 ^{ème}	Du pont de La Roche (commune de Celles, pont D 47 direction Gimeux) à la confluence avec le Né.		120 kg	70 kg à l'ouverture et 2 x 25 kg semaines 11 et 12.	TAC, TRF, SDF
Le Pharaon		Du pont de Bapaille (Mortiers) au lieu-dit Le Geay (Léoville).		150 kg	50 kg à l'ouverture et 2 x 50 kg semaines 12 et 14.	
Le Trèfle		De Saint-Ciers-Champagne (second pont D 251 E3 direction Brie-sous-Archiac, lieux-dits l'Encrevier/La Briasse) au Moulin de Bertin.		150 kg	50 kg à l'ouverture et 2 x 50 kg semaines 12 et 14.	
Le Taillon		Du pont de la D 145 à Saint-Dizant-du-Gua au lieu-dit Le Sap.		150 kg	50 kg à l'ouverture et 2 x 50 kg semaines 12 et 14.	
La Livenne		Chepniers, Jussas, Corignac	Goujon Montguyonnais	170 kg	100 kg à l'ouverture + 70 kg semaine 15.	TAC, TRF
Le Mouzon		Saint-Palais-de-Négrignac, Neuvicq, Saint-Martin-d'Ary et Montguyon		250 kg	160 kg à l'ouverture + 90 kg semaine 15.	
Le Lary	Chevenceaux, St-Palais-de-Négrignac, Montlieu-la-Garde, Neuvicq, Orignolles, St-Martin-d'Ary, Clérac, Cercoux, St-Pierre-du-Palais et La Clotte	460 kg		270 kg à l'ouverture + 190 kg semaine 15.		
Le Palais	Boresse-et-Martron, Neuvicq, Montguyon, Le Fouilloux et Saint-Pierre-du-Palais	270 kg		170 kg à l'ouverture + 100 kg semaine 15.		
La Dronne	2 ^{ème}	Du Moulin des Herveux au lieu-dit Le Maine Dufour à Saint-Aigulin	Amicale des Pêcheurs de Saint-Aigulin	280 kg	120 kg à l'ouverture + 60 kg semaine 12 + 100 kg semaine 15.	TAC
La Mâme		De Boscamnant/La Génétoze jusqu'à la confluence avec la Dronne		60 kg	40 kg à l'ouverture + 20 kg semaine 12.	
La Mozenne		De Saint-Martin-de-Coux jusqu'à la confluence avec la Dronne		60 kg	40 kg à l'ouverture + 20 kg semaine 12.	
TOTAL LACHERS DE TRUITES EN COURS D'EAU SAISON 2022				11 220 Kg	Dont 6 460 kg pour l'ouverture	